

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3540)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 8, substituer au mot :

« outre-mer »,

les mots :

« onze des départements et régions d'outre-mer, des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver la représentation de chaque territoire ultramarin.

En effet, ces 11 territoires présentent des caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et sociales très distinctes qui nécessitent une représentation propre permettant de faire valoir leurs spécificités.